

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1^{er} février 2010 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 JANVIER 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 18 JANVIER 2010, À 8 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents:

Madame le maire Micheline Pelletier	
Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n° 1
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 2
Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur André St-Amand	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présents :

Monsieur Martin Richard	directeur général
Monsieur Alain Sasseville	trésorier
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de Madame le maire Micheline Pelletier.

- 10-01-012 1- Approbation de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.
ADOPTÉE
- 10-01-013 2- Approbation des comptes à payer au 31 décembre 2009
IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes à payer au 31 décembre 2009, chèques n^{os} 8016 à 8113, pour un montant de 490 376,80 \$.
ADOPTÉE
- 10-01-014 3- Embauche de Marjolaine Servant au poste temporaire, sur liste de rappel, de commis de bibliothèque
CONSIDÉRANT la résolution 09-12-275 autorisant l'ouverture du poste temporaire, sur liste de rappel, de commis de bibliothèque.
CONSIDÉRANT que le comité de sélection retient la candidature de madame Marjolaine Servant, tel qu'il appert du rapport déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le poste temporaire, sur liste de rappel, de commis de bibliothèque soit attribué à madame Marjolaine Servant, à compter du 18 janvier 2010, et ce, suivant les conditions prévues à la convention collective des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.
ADOPTÉE

- 10-01-015 4- Nomination d'un représentant de la Ville au conseil d'administration de l'OMH
- CONSIDÉRANT la résolution n° 08-11-246 en vertu de laquelle madame Éliane Pelletier et monsieur Mario Dupuis étaient nommés pour représenter la Ville au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation, et ce, pour un mandat de trois ans débutant le 22 novembre 2008.
- CONSIDÉRANT que madame Éliane Pelletier n'est plus disponible pour siéger au conseil d'administration de l'OMH.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater le conseiller Simon Pelletier pour compléter le mandat de Mme Pelletier et représenter la Ville au conseil d'administration de l'OMH des Monts jusqu'au 22 novembre 2011.

ADOPTÉE

- 10-01-016 5- Télémetrie du réseau d'aqueduc – modification des directives de chantier
- CONSIDÉRANT un budget de 302 000 \$ pour la télémetrie du réseau d'aqueduc, pris à même le Programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence.
- CONSIDÉRANT la résolution 09-10-204 mandatant le Groupe Ohméga inc., pour la réalisation d'un système de télémetrie sur le réseau d'aqueduc, pour un montant de 171 458 \$.
- CONSIDÉRANT qu'une marge de manœuvre s'est dégagée et que la Ville pourra ajouter des sites supplémentaires à son système de télémetrie.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:
- D'accepter la directive de chantier n° ME-02 dans laquelle s'ajoute le site du surpresseur de la route Bellevue, au montant soumissionné, par le Groupe Ohméga, de 14 274 \$ plus taxes.
 - D'accepter la directive de chantier n° ME-04 dans laquelle, pour le site du réservoir de l'hôpital, il est nécessaire de procéder à un renouvellement d'équipements, pour un montant de 1 900 \$, plus les options au montant de 160 \$, pour un total de 2 060 \$ plus les taxes applicables.
 - Que le conseil autorise le directeur général à faire les travaux supplémentaires souhaitables jusqu'à concurrence de 302 000 \$, incluant les frais d'ingénierie.

ADOPTÉE

- 10-01-017 6- Aide financière à Haïti
- CONSIDÉRANT le tremblement de terre survenu à Haïti le 12 janvier 2010.
- CONSIDÉRANT que, devant l'ampleur de la tragédie, les membres du conseil municipal souhaitent contribuer à la collecte de fonds d'urgence afin de soutenir les efforts d'aide et de reconstruction qui sont actuellement en cours.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts fasse un don de 2 000 \$ à Médecins du monde Canada, par l'entremise de la pharmacie Familiprix qui double le montant versé. Cette somme sera prise au poste budgétaire 02 110 00 970.

ADOPTÉE

- 7- Période de questions
- Madame le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

- 10-01-018 8- Levée de l'assemblée
- L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 8 h 50.

ADOPTÉE

MICHELINE PELLETIER
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

SL/hl
